

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCE

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 6 mai 2009, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 44 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057) :

### **Ordonnance émise dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – Accès gratuit aux muséums nature (4)**

L'accès gratuit du 1<sup>er</sup> juin au 13 décembre 2009, pour les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre des Muséums nature.

Cette ordonnance entre en vigueur le 13 mai 2009 et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 13 mai 2009

Le greffier de la Ville,

M<sup>e</sup> Yves Saindon